



**Nombre de
membres en
exercice:** 10

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit septembre à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 19 septembre 2022, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Madame Laurence LEROY, Maire.

Votants: 10

Sont présents : Martine CAUHAPÉ, Michel POSSAMAÏ, Lucette TERRASSON, Frédéric ARROYO, Jérôme TROLLIET, Jean-Marc AUSTRUY, Frédéric CESBRON, Véronique DAUMEC, Lionel FAUGÈRE

Secrétaire de séance : Martine CAUHAPÉ

Désignation délégué SDEEG - DE 2022 27

Vu la délibération DE_2020_024 nommant Monsieur Jean Marc Austruy délégué au Syndicat Départemental d'Énergie électrique de la Gironde,

Vu la démission Monsieur Jean Marc Austruy,

Considérant la nécessité de le remplacer Madame le Maire LEROY Laurence, demande qui est candidat pour cette fonction,

Madame Martine Cauhapé se porte candidate pour représenter la Commune de Gornac au SDEEG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents, de nommer Martine Cauhapé déléguée au SDEEG.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- **Gendarmerie - Participation citoyenne**

La gendarmerie de Sauveterre a souhaité rencontrer le conseil municipal pour lui présenter la démarche "participation citoyenne".

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel, simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'information entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Un exposé de cette démarche pourrait être présenté à la population lors d'une réunion à la salle des fêtes.

- **Travaux parvis église**

Les devis présentés ne proposent pas les mêmes prestations. Il n'est pas possible de comparer les diverses propositions. Une nouvelle demande de devis sera transmise aux entreprises concernées avec un cahier des charges précis.

- **Vente du bâtiment de l'ancienne poste**

Par mail en date du 1er septembre Mr Vignau Gaël a proposé d'acquérir le bâtiment de l'ancienne poste au prix de 108 000€, cette offre étant trop inférieure à la précédente Madame le Maire en accord avec les conseillers municipaux a refusé cette proposition. Monsieur Gaël Vignau a finalement renouvelé son offre au prix de 123 000€.

Le conseil municipal à la majorité donne son accord, un conseiller municipal s'y oppose. A l'occasion de cette vente Monsieur Jean-Marc Austruy demande à ce que la Mairie fasse faire un bornage pour les parcelles dont elle est propriétaire ainsi que celles attenantes. Le conseil municipal donne son accord.

- **Installation kit photovoltaïque**

Monsieur Didier Lamouroux a rappelé que plusieurs habitants ont acheté des kits photovoltaïques ce qui a permis d'avoir une "cagnotte" d'un montant de 2 500 euros destinée à la mairie. Ce kit pourrait être installé sur la toiture d'un bâtiment communal.

- **Fêtes communales**

- La maïade n'aura pas lieu comme cela était prévu au mois d'octobre en raison de l'absence de nombreux conseillers municipaux aux différentes dates choisies.

- Il est envisagé d'organiser une fête du printemps le 22 avril 2023.

- Une messe aura lieu le 11 novembre au cours de laquelle le nouveau drapeau sera béni. Tous les conseillers municipaux sont invités à participer à cette manifestation. Une gerbe sera déposée au monument aux morts et un apéritif sera servi à la mairie.

• **Eclairage de nuit**

La précédente municipalité avait décidé d'éteindre les lampadaires la nuit mais n'a pas effectué la mise en oeuvre le projet .

Au vu de la nécessité d'économiser l'énergie, il est décidé de procéder à cette extinction. Une DICT devra être préparée par le secrétariat de mairie et déposée auprès des différents réseaux (eau, gaz, électricité...)

• **Installation bancs**

Monsieur Jean Marc Austruy présente un projet d'installation de bancs. Ces bancs seraient réservés en priorité aux séniors et aux personnes à mobilité réduite. Il propose d'établir un cahier des charges pour la réalisation de ce projet.

Ce cahier des charges a vocation à être amendé et complété.

Il pourrait y avoir 6 à 8 bancs en fonction du budget et des demandes. Ils seront abrités du vent, protégés du soleil et seraient installés:

- devant la mairie
- devant la grenouillère au bord de la route de chez ICARD
- à l'entrée de la maison de santé
- sur la pointe au croisement de la route départementale 230 vers Gonin
- à côté des poubelles de Gonin
- esplanade POSSAMAI
- à côté du transformateur de l'école
- au moulin

Ce projet pourrait être réalisé en 2 à 3 mois sous forme de construction participative des petits travaux de terrassement seront à prévoir, avec une implantation sur une base béton. On utiliserait des bancs du type de ceux déjà implantés à Gornac ou autres si on en trouve des plus confortables.

La séance est levée à 22h30.